



PLAN DÉFINITIF DE MISE EN ŒUVRE DE LA RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Octobre 2019



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE



TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ACRONYMES:	3
INFORMATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL	4
PARTIE 1: SITUATION ACTUELLE DE SÉCHERESSE	5
PARTIE 2: DESCRIPTION DES ACTIVITÉS D'INTERVENTION	10
PARTIE 3: ANALYSE SOMMAIRE	22
PARTIE 4: PROCÉDURES OPÉRATIONNELLES STANDARD (POS)	24
Annexe: Budget	27

LISTE DES ACRONYMES:

ANADER	Agence nationale d'Appui au développement rural
ANDE	Agence nationale de l'Environnement
ARC	Mutuelle panafricaine de gestion des risques
ARV	Africa RiskView
CCE	Comité de coordination élargi
CGIC	Centre de gestion Interministérielle de crise
CH	Cadre Harmonisé
CI	Côte d'Ivoire
MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement rural
ONG	Organisation non gouvernementale
ONPC	Office national de la Protection civile
OSCS	Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion sociale
SAP	Système d'alerte précoce
SODEXAM	Société de Développement et d'exploitation aéroportuaire, aéronautique et météorologique
POS	Procédures opérationnelles standard

INFORMATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

Nom du pays:

République de Côte d'Ivoire

Coordonnées de la personne à contacter pour le Plan définitif de mise en œuvre (PDMO):

Nom: Général KILLY Fiacre Fagnidi
Titre: Directeur Général de l'Office national de la Protection civile
Ministère: Ministère de la Sécurité et de la Protection civile
Courriel: kilifiacre@yahoo.fr
Téléphone: 00225 05 42 84 42

Nom: Coulibaly Tiohozon Ibrahima
Titre: Directeur Général de l'Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion sociale
Ministère: Ministère de la Solidarité, de la Cohésion sociale et de la Lutte contre la pauvreté
Courriel: tiohocoul@yahoo.fr
Téléphone: 00225 01 11 95 15/05 99 67 10

Détails du compte bancaire qui recevra le versement:
Ouverture d'un compte spécifique auprès de la Banque du Trésor

Période de couverture: Année: 2019 Saison: Mars - Octobre

Montant du versement attendu:
738 540 USD – 406 197 000 FCFA (1 USD = 550 FCFA)

Date du versement attendu: Octobre/Novembre

PARTIE 1: SITUATION ACTUELLE DE SÉCHERESSE

La campagne agricole 2019 a été caractérisée par des précipitations déficitaires par rapport à la normale dans les régions du centre et de l'est du pays avec une forte irrégularité des pluies pendant la période de juin et juillet. Ce déficit est estimé à Bondoukou, Dimbokro et Yamoussoukro respectivement à 59,3%, 16,5% et 9,5% selon les données de la SODEXAM. La Figure 1 ci-après nous donne une illustration de la situation à Bondoukou. En outre, les données de terrains fournies par l'ANADER démontrent que cette insuffisance quantitative a été aggravée par une mauvaise répartition des pluies durant cette période.

Les informations issues du logiciel ARV précisent que la pluviométrie 2019, comparée à la moyenne des cinq dernières années, se caractérise par des précipitations déficitaires dans les régions du Hambol, du Gbêkê, de la Marahoué, de l'Iffou, du Gontougou, du Béliér et du N'Zi. La Figure 2, centrée sur les régions administratives couvertes par le deuxième contrat d'assurance, illustre l'importance des étendues ayant subi cette insuffisance de pluviométrie.

Les données de terrain issues des stations de la SODEXAM corroborent ce déficit pluviométrique observé par le logiciel ARV.

Dans la plupart des localités de ces régions, le déficit pluviométrique a entraîné une croissance irrégulière des cultures, notamment celle du maïs. Le rapport de zone de septembre 2019 de l'ANADER montre que cette anomalie a été plus marquée dans les régions du Gbêkê et du Hambol.

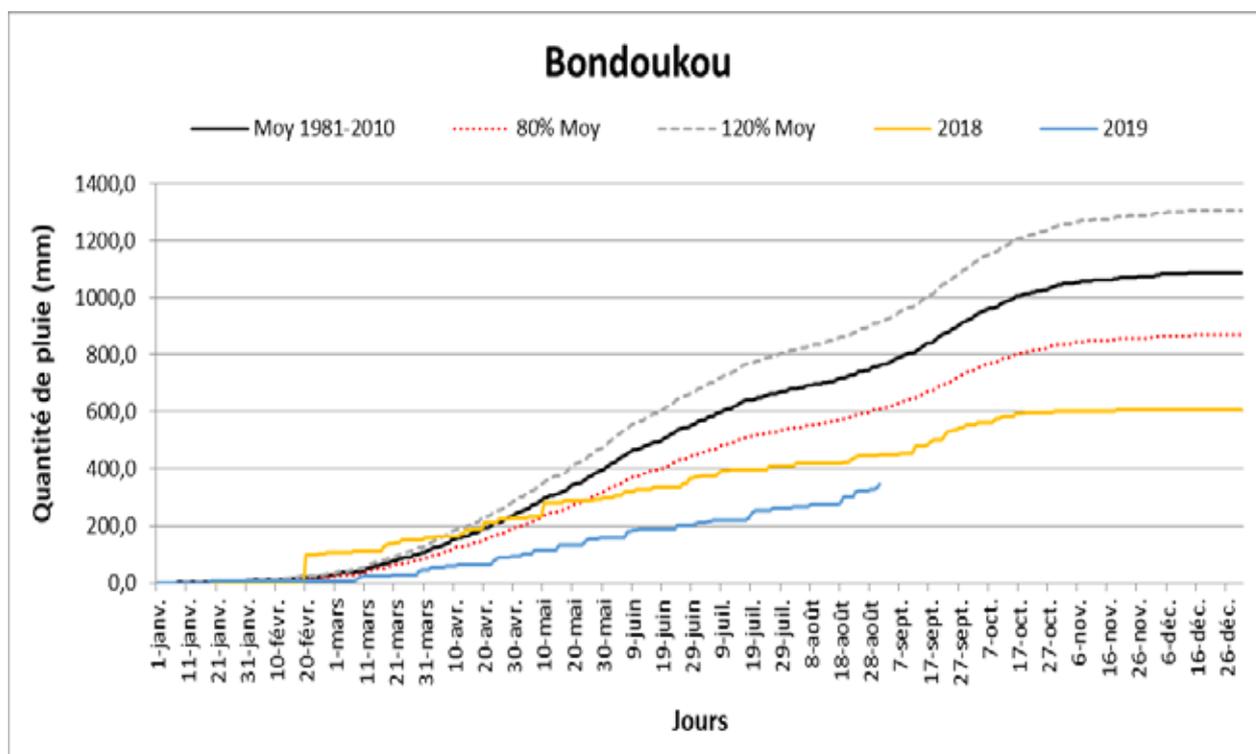


Figure 1: évolution de la pluviométrie à Bondoukou de 2019 (bleu) comparée à la normale (noire) (Source: SODEXAM, 2019)

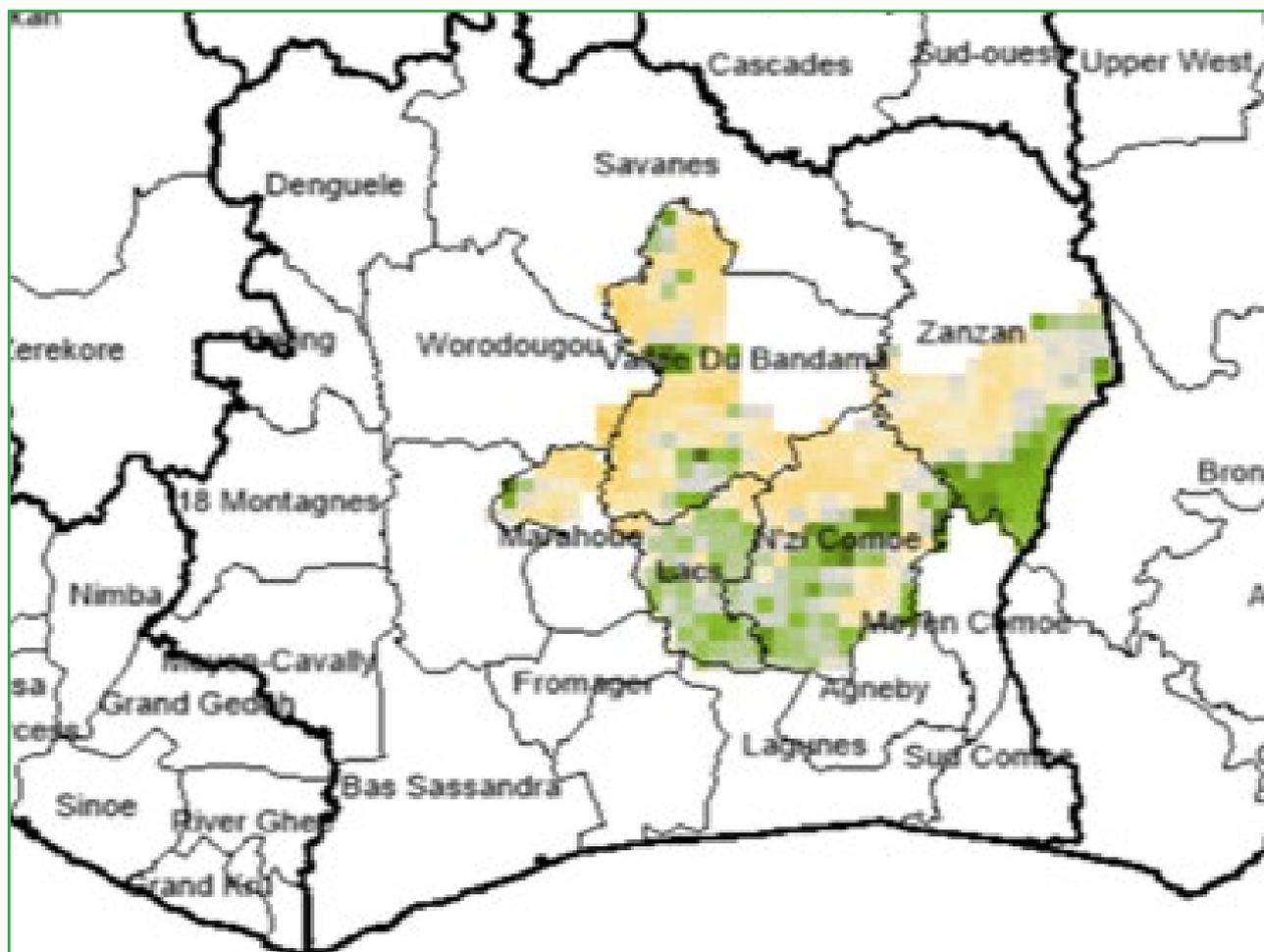


Figure 2: Départements touchés par le déficit pluviométrique (Source: ARV, septembre 2019)

Plusieurs rencontres des organisations impliquées dans la gestion des catastrophes dues à la sécheresse ont eu lieu:

- 26 juillet 2019: Réunion technique du Comité de suivi composé de la SODEXAM (Service Météo), l'ANADER, le MINADER et le Ministère de l'Économie et des Finances (Direction des Assurances).
- 12 août 2019: Réunion d'information officielle du Superviseur (Directeur général du Trésor et de la Comptabilité publique) relative au déficit pluviométrique constaté dans le centre du pays et qui a touché 406 668 personnes selon le logiciel ARV (Coordination nationale et bureau national ARC).
- 11 au 13 septembre 2019: Atelier de formation sur le Suivi et Évaluation et l'élaboration du Plan définitif de mise en œuvre (PDMO)
- 13 au 17 septembre 2019: Enquête sur l'impact du déficit pluviométrique sur la culture du maïs au centre du pays (rapport de l'ANADER disponible)
- 25 et 26 septembre 2019: Atelier de finalisation du PDMO
- Octobre 2019: Une équipe conjointe composée de l'ANADER et du CILSS a entrepris des enquêtes de terrain pour une évaluation de la situation de sécurité alimentaire en Côte d'Ivoire

Toutes ces rencontres ont abouti à un consensus sur la préparation et la planification pour l'atténuation des effets de catastrophe.

Un exercice d'évaluation des besoins a eu lieu avant l'achèvement du PDMO.

Une enquête a été faite par l'ANADER et la SODEXAM du 13 au 17 septembre 2019 afin d'évaluer l'impact du déficit pluviométrique sur les cultures de maïs dans les zones susmentionnées.

En collaboration avec certains partenaires techniques, notamment le PAM et l'UNICEF, un exercice d'évaluation des besoins a eu lieu sur la base du recoupement des informations issues des bases de données sur les populations en situation d'insécurité alimentaire du Ministère de l'Agriculture et des données sur les ménages très pauvres du Ministère de la Solidarité (Programme des filets sociaux productifs). Les résultats de cette enquête ont été utilisés pour confirmer l'identification des zones à risque et des groupes vulnérables, conformément aux données de sortie du modèle Africa RiskView (ARV).

Cette évaluation des besoins est financée par le gouvernement.

L'effectif de la population totale touchée au centre du pays, soit environ 406 668 personnes selon le logiciel ARV, fait suite à la combinaison de deux facteurs, à savoir: un démarrage précoce et un déficit pluviométrique.

Cela concerne essentiellement les régions du Bélier, du Gbêkê, du Gontougo, du Hambol, de l'Iffou, de la Marahoué et du N'zi, où les séquences sèches (nombre de jours consécutifs sans pluie) ont été fortement ressenties, affectant ainsi la production du maïs, culture retenue comme celle de référence dans le logiciel ARV.

Par ailleurs, il est à noter que les trois régions du Gbêkê, du Hambol et de la Marahoué sont les plus durement touchées au regard du nombre élevé de personnes à risque d'insécurité alimentaire.

Tableau 1a: Estimation des populations en situation d'insécurité alimentaire par région

RÉGIONS	POPULATION TOTALE TOUCHÉE
BÉLIER	3 664
GBÊKÊ	101 602
GONTOUGO	40 858
HAMBOL	113 281
IFFOU	46 388
MARAHOUÉ	98 870
N'ZI	2 005
TOTAL	406 668

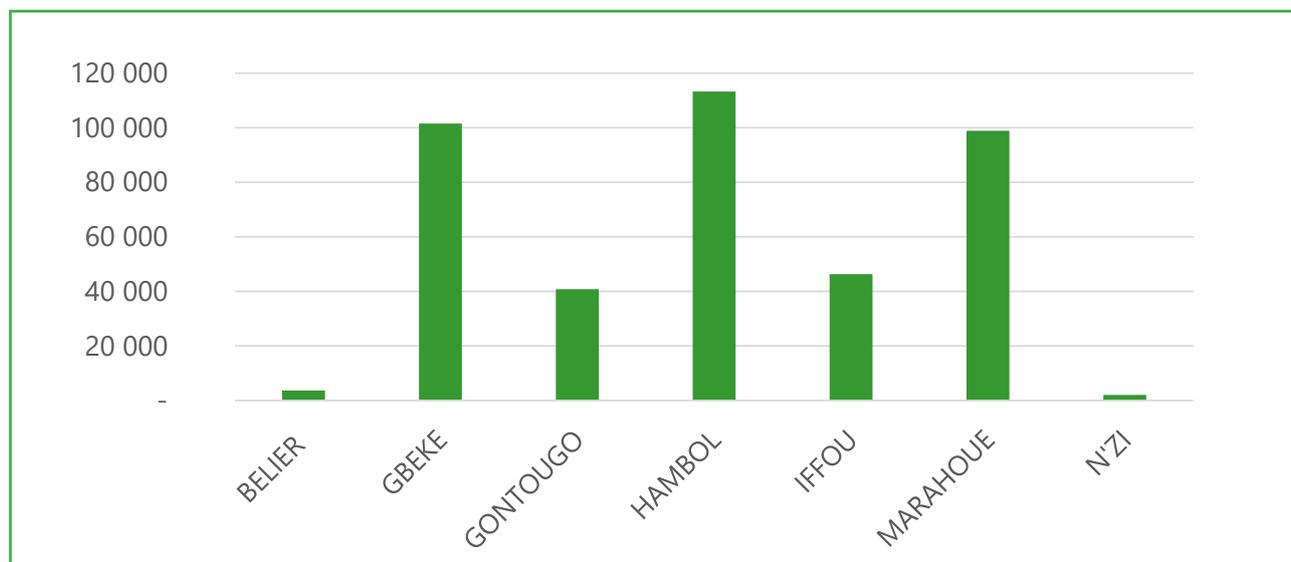


Tableau 1b: Estimation des populations en situation d'insécurité alimentaire par département

RÉGIONS	DÉPARTEMENTS	POPULATION TOTALE TOUCHÉE
BÉLIER	DIDIEVI	3 664
GBÊKÊ	BEOUMI	52 746
GBÊKÊ	BOTRO	5 970
GBÊKÊ	BOUAKE	38 637
GBÊKÊ	SAKASSOU	4 249
GONTOUGO	KOUN-FAO	7 889
GONTOUGO	SANDEGUE	19 620
GONTOUGO	TANDA	13 349
HAMBOL	KATIOLA	50 308
HAMBOL	NIKARAMANDOUGOU	62 973
IFFOU	DAOUKRO	5 427
IFFOU	M'BAHIKRO	26 970
IFFOU	PRIKRO	13 991
MARAHOUE	ZUENOULA	98 870
N'ZI	ARRAH	660
N'ZI	BOCANDA	967
N'ZI	BONGOUANOU	378
TOTAL		406 668

(Source: ARV, July 2019)

L'assistance alimentaire sera privilégiée pour soulager les populations touchées par le déficit hydrique. Ainsi, cette assistance, compte tenu du fonctionnement des marchés, se fera par le biais d'une activité de transfert monétaire en faveur des bénéficiaires et qui démarreront vers le mois de janvier 2020.

Le Tableau 2 ci-après nous donne, pour chaque région/département, la description de la réponse planifiée ou attendue.

Tableau 2: Résultat du ciblage des ménages par département (Source: ARV, juillet 2019)

Régions	Départements	Activité à partir de janvier 2020	Ménages à assister/département	Ménages à assister/région
Gbêkê	Beoumi	Assistance Alimentaire: Transfert Monétaire	908	1 573
	Bouake	Assistance Alimentaire: Transfert Monétaire	665	
Gontougo	Sandegue	Assistance Alimentaire: Transfert Monétaire	338	568
	Tanda	Assistance Alimentaire: Transfert Monétaire	230	
Hambol	Niakaramandougou	Assistance Alimentaire: Transfert Monétaire	1 084	1 950
	Katiola	Assistance Alimentaire: Transfert Monétaire	866	
Iffou	M'bahiakro	Assistance Alimentaire: Transfert Monétaire	464	705
	Prikro	Assistance Alimentaire: Transfert Monétaire	241	
Marahoué	Zuenoula	Assistance Alimentaire: Transfert Monétaire	1 703	1 703
TOTAL				6 499

Seule l'activité de transfert monétaire sera mise en œuvre avec le décaissement de l'ARC. Pour ce faire, cinq régions retenues sur sept bénéficieront de cette activité.

Tableau 3: Type d'activité retenue

Nom de l'activité	Période (mois)	Région/niveau national	Type d'activité	Remplit-elle les conditions requises par l'ARC ?
Transfert conditionnel en espèces: Assistance alimentaire	Paiement unique (janvier)	Hambol, Gbêkê, Marahoué, Iffou, Gontougo,	Transfert monétaire	[x]

PARTIE 2: DESCRIPTION DES ACTIVITÉS D'INTERVENTION

Première activité: Transfert conditionnel en espèces - assistance alimentaire

Cette activité a déjà été proposée dans le Plan opérationnel. Cette section décrit plus en détail le processus d'intervention.

Il s'agira de transférer des espèces aux ménages pour leur permettre de s'acheter des vivres sur le marché local s'il est avéré que celui-ci est approvisionné. Cette activité sera assurée par le Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte contre la Pauvreté et le Ministère de l'Économie et des Finances. Les ménages vulnérables préalablement identifiés avec leurs numéros de mobile money recevront chacun un transfert monétaire unique d'un montant net de 50 000 FCFA.

Description du processus:

Pour la réussite de cette opération, un cadre de collaboration sera défini avec l'opérateur Orange Money CI (OMCI) par le biais d'une convention ou d'un contrat.

Pour effectuer le paiement des transferts aux bénéficiaires de manière efficace, le cycle de paiement s'organise selon les étapes suivantes:

Étape 1: Production des listes des bénéficiaires à payer

Avant chaque paiement, produire les listes des bénéficiaires à payer (fichier Excel) sous le format de l'opérateur. Ces listes doivent comprendre les informations suivantes:

- Numéro de paiement
- Montant à payer (montant direct et indirect soit 50 000 FCFA + frais de retrait de l'opérateur)

Étape 2: Vérification des listes des bénéficiaires à payer

Les différents contrôles effectués s'articulent autour de:

- la conformité des numéros de comptes mobile money des bénéficiaires avec les différentes initiales des numéros de l'opérateur et le nombre de caractères ;
- le respect du quota des bénéficiaires par localité et par région.

Cette vérification a pour objectif d'éviter les incohérences susceptibles d'impacter négativement les transactions de dépôt (cas d'échec).

Ensuite, le fichier contrôlé est transmis à l'opérateur une semaine avant le démarrage des paiements, pour un contrôle préalable des statuts des comptes mobiles money (identification, ouverture de compte, déblocage de compte, levée de suspension) afin de minimiser les échecs. Un retour de l'opérateur est fait pour d'éventuelles corrections avant la transmission définitive pour paiement.

Étape 3: Transfert des fonds sur le compte de l'opérateur de paiement

Mise à la disposition de l'opérateur des ressources nécessaires pour le paiement des bénéficiaires selon les clauses de la convention de partenariat.

Étape 4: Transmission des listes des bénéficiaires à payer et du calendrier de paiement à l'opérateur

Les listings de paiement validés sont transmis en version électronique (fichier Excel) à l'opérateur de paiement au même moment que le calendrier des dépôts. La période de paiement est fonction du calendrier des dépôts établi entre les parties.

Étape 5: Dépôt de paiement des bénéficiaires

Les paiements des allocations sont effectués électroniquement sur les comptes mobiles des bénéficiaires (« cash in »). Le montant du dépôt par bénéficiaire correspondant au montant direct transféré au bénéficiaire (50 000 FCFA) et aux frais de retraits pris en charge par le projet.



Conformément au montant de l'assistance adopté par le groupe de travail (62 500 FCFA par ménage dont 12 500 FCFA pour les frais de service), le ciblage donne 6 499 ménages à assister soit 32 496 personnes réparties selon le tableau ci-dessous.

Outre le Tableau 4 ci-après, qui nous donne la population à assister par département, calculée sur la base du poids desdits départements dans la population totale à assister, la Figure 3 présente la répartition du nombre de ménages à assister par préfectures cibles.

Tableau 4: Répartition des bénéficiaires à assister

Régions	Départements	Population totale touchée	Proportion des départements	Population à assister	Ménages à assister
GBÊKÊ	BEOUMI	52 746	14%	4 541	908
GBÊKÊ	BOUAKE	38 637	10%	3 326	665
GONTOUGO	SANDEGUE	19 620	5%	1 689	338
GONTOUGO	TANDA	13 349	4%	1 149	230
HAMBOL	NIKARAMAN-DOUGOU	62 973	17%	5 421	1 084
HAMBOL	KATIOLA	50 308	13%	4 331	866
IFFOU	M'BAHIAKRO	26 970	7%	2 322	464
IFFOU	PRIKRO	13 991	4%	1 204	241
MARAHOUÉ	ZUENOULA	98 870	26%	8 513	1 703
TOTAL		377 464	100	32 496	6 499

NB: le Groupe de travail technique a établi que les départements à considérer pour le ciblage sont ceux dont la population touchée est supérieure à 10 000 personnes.

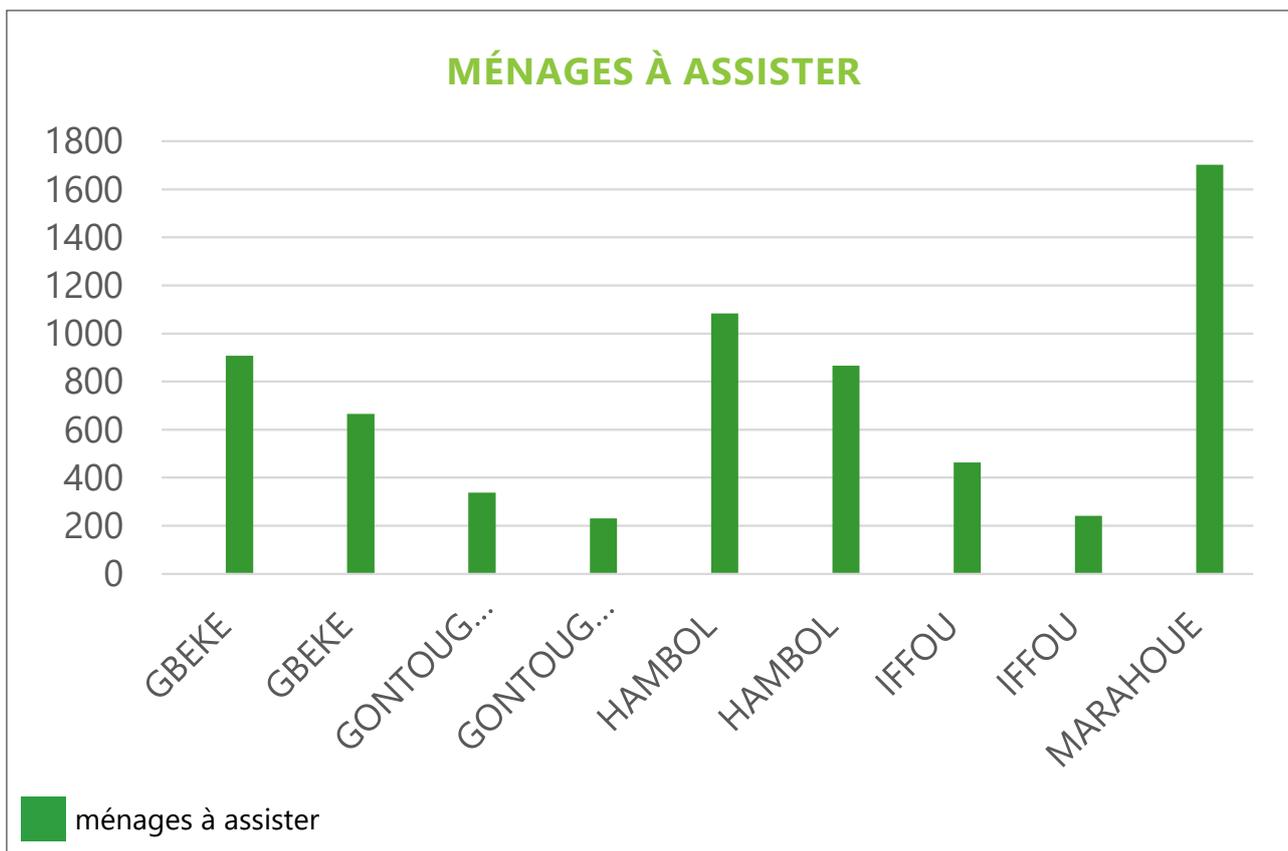
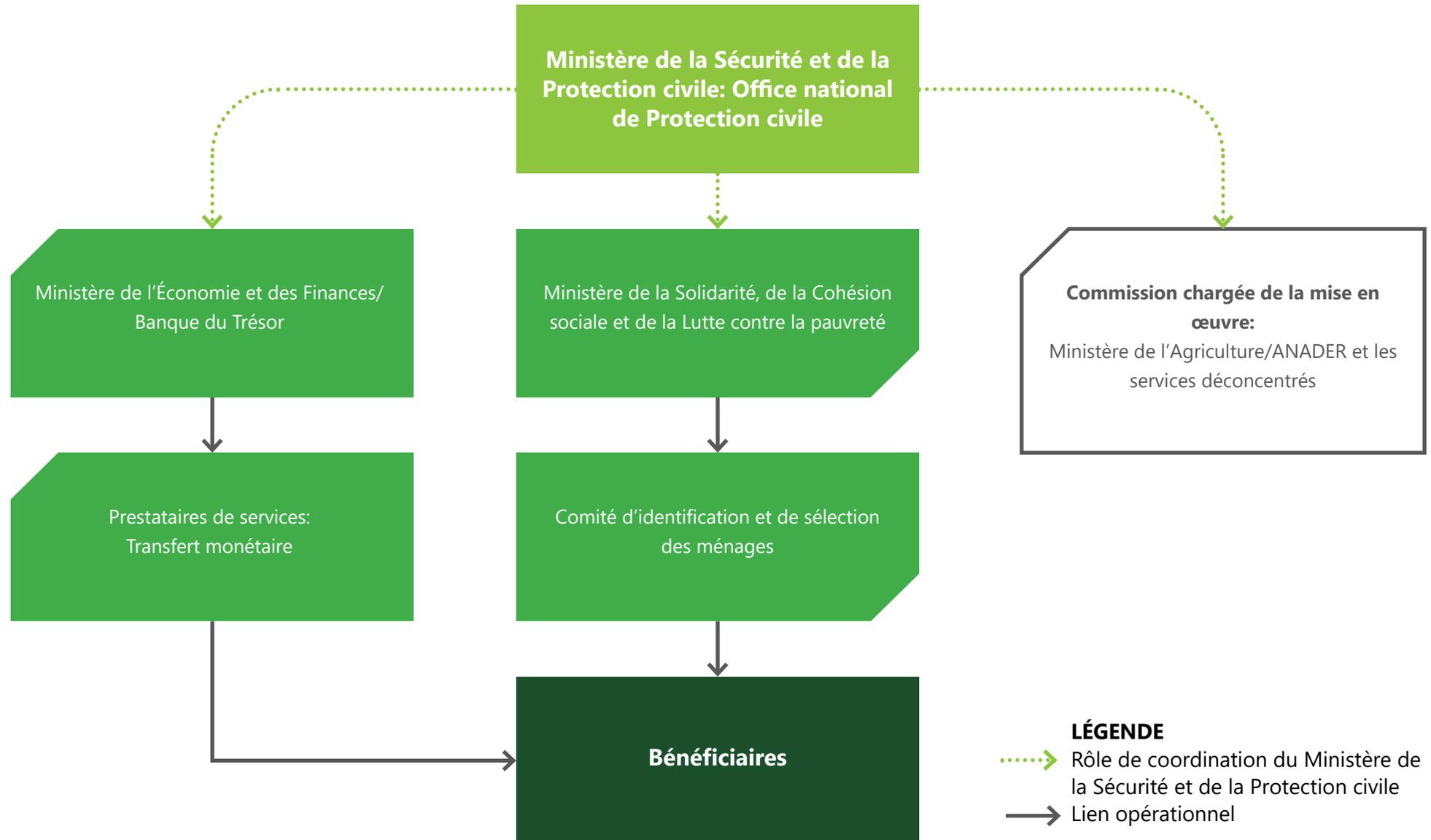


Figure 3: Répartition du nombre de ménages à assister par préfectures cibles



Nom de l'organisation	Nom de la personne à contacter au sein de l'organisation	Numéro de téléphone	Adresse électronique	Responsabilité et rôle dans la mise en œuvre de l'activité
Ministère de l'Économie et des Finances / Banque du Trésor	Mr. Diarrassouba Karim	+225 22 40 95 95	diarrassabou.karim@tresor.gouv.ci	Supervision globale
Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte contre la Pauvreté	Mr. Coulibaly Tiohizon (DG Observatoire)	+225 05 99 67 10/ 01 11 95 15	coultioh@gmail.com	Exécution de l'opération: passation de marchés, logistique, etc.
Ministère de l'Agriculture: Direction de la Planification, de la Programmation et du Financement (DPPF)/ ANADER	Mr. Comoe Kini Bernard Mr. Anon Bertin	+225 20 22 56 00/ 07 06 48 22 +225 07 68 71 94	bcomoe@yahoo.fr	Dans la mise en œuvre
Ministère de l'Intérieur: ONPC	Colonel Kouacou Konan Colonel Fanoux	+225 07 70 78 66 +225 58 42 13 49	kouacoukonan4@gmail.com declarence@yahoo.fr	Coordination globale de la mise en œuvre
Primature/Plateforme Nationale des Risques de Catastrophe	Dr. Kader Touré	+225 57 82 08 97	kaddertoure@gmail.com	Adjoint de la Coordination

Structure organisationnelle du transfert monétaire



Cette activité sera mise en œuvre par le biais d'un paiement unique aux bénéficiaires identifiés et sélectionnés. De ce fait, chaque ménage recevra un montant de 50 000 FCFA lui permettant d'acquérir des vivres pour satisfaire ses besoins alimentaires. Les coûts associés s'élèvent à environ 20% du montant du transfert monétaire. Cela comprend des activités telles que le ciblage, la commission de l'opérateur, le suivi et l'évaluation, les frais de retrait, ainsi que les frais d'administration.

Transfert monétaire (paiement unique)

Montant net/ménage* = 50 000 FCFA

Coûts associés (20%) = 12 500 FCFA

Coût total/ménage = 50 000 + 12 500 = 62 500 FCFA

*1 ménage = 5 personnes

Coût estimé pour cette activité d'intervention: 62 500 FCFA/ménage

1er niveau administratif: RÉGION	2e niveau administratif: DÉPARTEMENT	Nombre de bénéficiaires ciblés	Nombre de ménages ciblés	Coût total (ménages ciblés x coût unitaire)
GBÊKÊ	BEOUMI	4 541	908	56 761 506
GBÊKÊ	BOUAKE	3 326	665	41 578 401
GONTOUGO	SANDEGUE	1 689	338	21 113 653
GONTOUGO	TANDA	1 149	230	14 365 248
HAMBOL	NIKARAMANDOUGOU	5 421	1 084	67 767 079
HAMBOL	KATIOLA	4 331	866	54 137 903
IFFOU	M'BAHIKRO	2 322	464	29 023 202
IFFOU	PRIKRO	1 204	241	15 056 122
MARAHOUÉ	ZUENOULA	8 512	1 702	106 396 886
TOTAUX		32 496	6 499	406 197 000

Coût total de couverture de l'activité pendant la période de mise en œuvre des activités financées par l'ARC

Remarque: coût total unique

Paiement unique de 50 000 FCFA

Coûts associés: 12 500 FCFA

Ménages totaux 6 499

Total: (50 000 + 12 500) x 6 499 = 406 187 500 FCFA

L'activité prévoit l'ouverture d'un compte spécial auprès de la banque de dépôt du Trésor national sur autorisation du Ministre de l'Économie et des Finances, pour réceptionner les fonds versés par l'ARC en cas de décaissement à la suite d'un déficit pluviométrique.

L'ordonnateur désigné du compte ouvert auprès du Trésor effectuera des paiements directement en faveur des autres structures de mise en œuvre et des prestataires de services, après services effectués et sur présentation de toutes les pièces justificatives visées et certifiées conformes par l'autorité de la structure opérationnelle.

L'opération de ciblage obéira aux règles d'identification classiques, à savoir l'identification de la zone géographique, suivie de l'identification des ménages.

Ainsi, le ciblage des régions, départements, communes et villages sera effectué par les commissions chargées du plan d'intervention sur la base des résultats d'enquête et du Cadre Harmonisé. Le ciblage des villages sera effectué sur la base des critères de vulnérabilité: situation agricole (production et pluviométrie).

Dans chaque village ciblé, des membres du comité local effectueront la sélection des ménages bénéficiaires. Le ciblage des ménages se basera sur des critères de vulnérabilité à l'insécurité alimentaire. Les catégories de ménages suivantes seront privilégiées:

- Les ménages ayant des difficultés à assurer trois repas/jour ;
- Les ménages ayant subi l'impact du déficit pluviométrique ;
- Les ménages en insécurité alimentaire ;
- Les ménages ayant une source de revenus irrégulière et faible ;
- Les ménages dirigés par un(e) handicapé(e) ou un(e) malade chronique ;
- Les ménages dirigés par une veuve ou une personne âgée pauvre ;

Parmi ces ménages, la priorité sera accordée à ceux qui ont subi l'impact du déficit pluviométrique

Dans le cadre de l'extension de la couverture des filets sociaux, la validation communautaire est prévue pour le début du mois de novembre 2019.

Pour la réalisation de cette activité partant des acquis du programme des Filets sociaux productifs, il est prévu de mener une enquête auprès de 6 499 ménages, suivie des étapes de validation communautaire et d'enregistrement de ces 6 499 ménages.

Le coût de ce processus de ciblage est estimé à 48 095 850 FCFA (voir le tableau ci-dessous).

Libellé de la tâche	Formule de calcul de la tâche	Prix unitaire de la Tâche	Nombre de ménages	TOTAL
Enquête PMT auprès des 6 499 ménages	(5 888 FCFA /ménage) x 6 499	5 888	6 499	38 266 112
Validation communautaire des 6 499 ménages	(956 25 FCFA /ménage) x 6 499	956.25	6 499	6 214 669
Enregistrement	(556 25 FCFA /ménage) x 6 499	556.25	6 499	3 615 069
TOTAL		7 400.50	6 499	48 095 850

Les coûts des opérations de ciblage seront prélevés sur le décaissement de l'ARC

Cette activité ne prévoit pas d'autres formes d'approvisionnement.

Il n'existe pas de mécanisme de suivi systématique. Néanmoins, dans le cadre de ce programme, un système de suivi sera mis en place pour s'assurer de la mise en œuvre effective des opérations de transfert monétaire.

Les informations seront collectées sur un support papier et seront accessibles aux différents acteurs concernés. Le traitement se fera au format Excel.

Le système de suivi concernera les informations relatives aux éléments suivants:

- les zones ciblées
- les ménages ou bénéficiaires ciblés
- le montant distribué
- les difficultés rencontrées

Le service de Planification, suivi et évaluation du Ministère de la Solidarité, en collaboration avec le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural et l'ANADER seront responsables de la collecte de ces informations.

Cadre de suivi et évaluation

Résultat	Indicateur	Moyens de contrôle/vérification	Risques/Hypothèses
Transfert monétaire: Assistance alimentaire			
Produit: Les bénéficiaires ont été ciblés correctement	Taux d'erreurs d'inclusion réduit Taux d'erreurs d'exclusion réduit	<ul style="list-style-type: none"> Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion sociale (OSCS): cet organe, institué par le décret n° 2008-62 du 28 février 2008 pour servir d'outil de veille et d'alerte sur le niveau national de cohésion sociale et de solidarité, mènera des enquêtes de satisfaction. Les rapports sur les enquêtes d'opinion sur la cohésion sociale, menées régulièrement par l'OSCS, permettront l'identification des personnes exclues. Croisement des fichiers de l'estimation préliminaire avec les fichiers des indemnisés, et, parallèlement, ouverture d'un bureau pour recueillir les plaintes auprès de la préfecture dont dépendent les localités. Rapport de ciblage. 	Des structures adéquates et crédibles, telles que décrites dans le Plan sont en place Lenteurs dans le décaissement des fonds; Difficultés liées au transport ; Inflation
Produit: Les bénéficiaires ciblés ont reçu leur quota de transfert monétaire	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de bénéficiaires ayant reçu du transfert monétaire si possible désagrégés par genre et âge Montant transféré par ménage 	Rapport mensuel et/ou trimestriel de mission de suivi Rapport de distribution final	
Effet: Amélioration du délai de mise en œuvre de l'aide aux ménages ciblés	Premier « contact » avec les bénéficiaires ciblés dans un intervalle de 120 jours suivant la réception du versement de l'ARC	Rapport de suivi des activités	
Effet: Amélioration du délai de mise en œuvre des activités financées par l'ARC	Achèvement de l'activité dans un délai de 180 jours	Rapport de suivi des activités	

Liste des risques et des hypothèses spécifiques à cet épisode de sécheresse et pouvant avoir un impact sur la mise en œuvre de cette activité.

#	Risque	Probabilité de survenance de ce risque	Impact	Stratégie d'atténuation
1	Perte de change (le cours du dollar peut évoluer entre l'évaluation des besoins et la mise en œuvre des interventions)	Faible	Le montant reçu sera inférieur à ce qui était initialement prévu	Ajuster le nombre de personnes qui recevront un paiement ou réduire le montant à distribuer
2	L'intervention n'atteint pas les populations les plus vulnérables ou connaît des lenteurs en raison des risques évoqués ci-dessus	Faible	Frustrations au sein de la population, discrédit de l'intervention de l'ARC	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller au respect scrupuleux des critères lors du ciblage • Veiller au bon déroulement des opérations de transfert • Veiller à ce que les structures adéquates pour la mise en œuvre de l'activité de transfert soient en place
3	Lenteurs dans le décaissement des fonds	Faible	Cela retarde la mise en œuvre des interventions et conduit à la violation des critères de mise en œuvre de l'ARC	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre les dispositions nécessaires pour alléger toutes lourdeurs administratives pouvant entraver le décaissement. • Sensibiliser les donneurs d'ordre aux principes de l'ARC. L'Administration financière en Côte d'Ivoire dispose de mécanismes d'allègement des procédures de décaissement. Ces mécanismes seront sollicités pour alléger le processus en vue d'augmenter la célérité des décaissements.

Calendrier de la mise en œuvre du transfert monétaire

Étape	2019/2020												Partenaires de mise en oeuvre	
	Ao	Se	Oc	No	De	Ja	Fe	Ma	Av	Ma	Ju	Jl		
1. Identification des conditions de sécheresse (évaluations en cours)	x													Ministère de l'Agriculture, SODEXAM, ARC Ltd
2. Confirmation/déclaration d'une sécheresse	x													Ministère de l'Agriculture (MINADER), SODEXAM DG Trésor (Superviseur)
3. Évaluation des besoins réalisée pour valider/confirmer les districts affectés		x												Ministère de la Solidarité, MINADER, Ministère de l'Intérieur
4. Plan de réponse adopté		x	x											ONPC, Ministère de la Solidarité, MINADER
5. Versement de l'ARC annoncé				x	x									ARC Ltd
6. Ciblage des ménages pour l'activité					x	x								MINADER, comité local, Ministère de la Solidarité, CCE Régionaux, Comités villageois locaux
7. Transfert monétaire aux bénéficiaires						x	x	x						Ministère de la Solidarité, Opérateurs & CCE régionaux
8. Suivi				x	x	x	x	x	x	x				Ministère de la Solidarité

PARTIE 3: ANALYSE SOMMAIRE

Estimation du montant du versement à partir de la soumission du PDMO
(comme indiqué dans la Partie 1): 738 540 USD

Nom de l'activité	Type d'activité	Part du versement de l'ARC affectée à l'activité (en %)	Montant estimé du versement fait par l'ARC (en USD)
Assistance alimentaire	Transfert monétaire	100%	406 187 500 FCFA (738 523 USD)
Total		100%	406 187 500 FCFA (738 523 USD)

Ce plan sera exécuté dans la région centre-est de la Côte d'Ivoire, où les partenaires techniques au développement et les acteurs humanitaires n'interviennent pas. Ainsi, la réponse sera apportée par l'État de Côte d'Ivoire en collaboration avec les prestataires de services.

L'utilisation du mécanisme des filets sociaux doit permettre d'atteindre les bénéficiaires de façon efficace et efficiente.

PARTIE 4: PROCÉDURES OPÉRATIONNELLES STANDARD (POS)

#	Nom de la POS	Détails de la POS	Fonctionnaire responsable	Calendrier	Délai d'exécution (en jours)		Action
					Min	Max	
Processus d'informations et de planification							
1	Suivi des niveaux de sécurité alimentaire et autres moyens de subsistance	Suivi intensif d'ARV et d'autres outils du suivi de la sévérité et du niveau sécurité alimentaire	MINADER/ Direction générale des Productions et de la Sécurité alimentaire (DGPSA)	Depuis le début de la saison	10	30	Suivi de la saison par le biais de l'ARC
2	Mise à jour des bases de données de contacts	Confirmer les coordonnées des membres du GTT, des partenaires chargés de la mise en œuvre, et d'autres personnels impliqués dans le déploiement d'un plan de gestion des risques en cas de catastrophes	Coordinateur national, Mr Karim Diarrassouba	Dès qu'une possibilité de versement est identifiée	5	10	Actualisation des contacts
3	Élaboration et soumission du PDMO	Mobiliser le GTT de l'ARC responsable de la planification d'urgence	Coordinateur National de ARC avec le GTT Contingence	Dès qu'une possibilité de versement est identifiée	10 à 20 jours		Tenue de l'atelier d'élaboration du PDMO et des séances de travail
		Décider du scénario le plus probable					
		Décider des régions ou des districts qui ont de fortes chances de recevoir les fonds de l'ARC					
		Étant donné le scénario, décider des activités qui ont le plus de chances d'être financées					
		Estimer le nombre de personnes vulnérables ciblées					
		Élaborer le projet de PDMO, y compris le budget détaillé					
		Obtenir l'approbation interne du gouvernement pour le PDMO					Coordinateur National
Soumettre le PDMO au Secrétariat de l'ARC pour approbation		Soumettre le PDMO avant la fin de la saison		Soumission du PDMO			

4	Coordination de l'évaluation des besoins	Travailler avec le groupe chargé de coordonner l'intervention nationale plus générale en cas de sécheresse pour obtenir des résultats de l'évaluation des besoins	Commission chargée de la réponse/ MINADER	Des confirmations du déficit pluviométrique	10	21	Mission d'évaluation sur le terrain
5	Modification du PDMO (s'il y a lieu)	À la suite de l'évaluation des besoins, ajuster les estimations du PDMO au sujet du nombre de personnes vulnérables ciblées et la façon dont les fonds de l'ARC seront utilisés	Responsable département opérations des secours, Col. Kouacou Konan	Suite à l'évaluation des besoins	5	10	Révision du Plan pour intégrer des nouveaux éléments, le cas échéant
Processus financiers							
6	Notification de la réception du financement provenant de l'ARC à l'institution financière	Aviser le Directeur Général du Trésor public par le biais du Ministère des Finances du pays du versement imminent et vérifier tous les détails bancaires	Coordinateur National	30 jours avant que le versement ne soit effectué	1	3	Notification
7	Notification du transfert potentiel de fonds aux partenaires d'exécution	Prévenir le(s) partenaire(s) d'exécution et ou les sources d'approvisionnement du transfert possible de fonds et vérifier les coordonnées bancaires	Responsable département opérations du ministère de l'Économie et des Finances	Après réception des fonds	1	3	Notification
8	Vérification de l'arrivée des fonds de l'ARC sur le compte national	S'assurer de l'existence d'un compte dédié aux fonds de l'ARC.	Coordinateur national	Des réceptions des fonds	1	3	Faire la vérification
9	Transfert des fonds aux partenaires chargés de l'exécution	Transférer les fonds aux organismes chargés de la mise en œuvre et/ou aux sources d'approvisionnement dans les délais	Superviseur/ Directeur Général du Trésor	Après le versement	3	5	Transfert
		S'assurer que les institutions chargées de la mise en œuvre coopéreront avec les auditeurs financiers indépendants en gardant toutes les pièces comptables ouvertes/accessibles	Trésor public et structures de mise en œuvre	Après la mise en œuvre	10	60	Collaboration

#	Nom de la POS	Détails de la POS	Fonctionnaire responsable	Calendrier	Délai d'exécution (en jours)		Action
					Min	Max	
<i>Processus opérationnels</i>							
10	Coordination	Informar les autres partenaires d'exécution de la possibilité du versement	Coordinateur national	Dès qu'une possibilité de versement est identifiée	2	5	Réunion d'information
11	Ciblage et inscription	Identifier des bénéficiaires supplémentaires et mettre à jour les listes des bénéficiaires	Structures de mise en œuvre	Dès qu'un versement est confirmé	5	10	Session d'identification et de vérification des bénéficiaires
12	Suivi et évaluation	Identifier des besoins supplémentaires en personnel et en formation dans le cadre S&E pour un versement possible	Structures de mise en œuvre	Dès qu'une possibilité de versement est identifiée	5	15	Tâche
		S'assurer que les partenaires chargés de la mise en œuvre connaissent bien les exigences de l'ARC en matière de S&E (compte-rendu mensuel et rapport final de mise en œuvre)	Cadre de concertation élargi (Comité de pilotage)	Dès qu'un versement est confirmé	5	10	Tâche
		Soumettre des rapports de suivi (initial, intermédiaire et final) au Secrétariat de l'ARC	Coordinateur national	Se poursuit pendant le versement	5	30	Rapportage
		Soumettre le rapport final de mise en œuvre au Secrétariat de l'ARC			30	120	Rapport final
		Examiner les enseignements tirés et prendre des décisions quant aux changements à apporter pour le prochain paiement/la prochaine intervention	Cadre de concertation élargi (Comité de pilotage)	Fin de la mise en œuvre	120	180	Réunion avec les acteurs

Annexe: Budget

Montant total à recevoir (1 USD = 550 FCFA): 738 540 USD, soit 406 197 000 FCFA

Description	PART	COÛT en FCFA	COÛT en USD
Assistance alimentaire (transfert d'espèces)	80%	324 950 000	590 818
Toutes charges liées à la mise en œuvre:	20%	81 237 500	147 705
• Dont le ciblage	59.2%	48 095 850	87 447
• Dont la commission de l'opérateur (1% des frais de transfert)	4%	3 249 500	5 908
• Dont les frais de retrait	9%	7 311 375	13 293
• Dont le suivi et évaluation	25%	20 309 375	36 926
• Dont les frais administratifs	2.8%	2 271 400	4 130
Total	100%	406 187 500	738 523

NB: Les charges relatives au ciblage, à la commission de l'opérateur et aux frais de retrait sont habituellement pris en charge par le Ministère de la Solidarité.

Les frais administratifs sont obtenus en considérant que le régisseur à désigner percevra 135 000 FCFA (selon ce qui est fait dans les régies) par mois pendant 6 mois et qu'il sera assisté de deux collaborateurs qui percevront chacun 70 000 FCFA par mois. A cela, nous ajoutons un montant forfaitaire de 450 000 FCFA pour couvrir les charges de communication et les fournitures de bureau.

Le montant assigné au suivi et à l'évaluation est le solde des charges, déduction faite des frais listés.

